



Définition des zones PLUiH

- UA Zone centrale à forte densité
- UAa Zone centrale à forte densité présentant un caractère architectural particulier
- UAb Zone de centre bourg historique dense
- UE Zone pavillonnaire, de collectifs, d'actifs ou de centre bourg
- UEc Zone pavillonnaire des cités minières
- UR Zone de hameau soumise au règlement national d'urbanisme
- UF Zone de fiche industrielle en mutation
- UX Zone d'activités industrielles, de services, de bureaux
- UXh Zone d'activités existantes en milieu résidentiel
- UXa Zone d'activités de services de bureaux
- UXz Zone d'activités insuffisamment équipée
- UY Zone d'activités commerciales
- AU Zone d'urbanisation future
- AUD Zone d'urbanisation future différée
- A Zone agricole
- Am Zone maraîchère en îlots urbains
- N Zone naturelle protégée
- Nd Zone naturelle d'ancien décharge
- Ne Zone naturelle dédiée aux centrales photovoltaïques
- Nf Zone de mise aux normes des activités existantes
- Nj Zone naturelle de jardins
- Np Zone d'emprise de l'aérodrome
- Nx Zone de carrière
- NL Zone naturelle de loisirs
- NLU Zone naturelle de loisirs liée aux parcs urbains
- NLS Zone naturelle de loisirs liée aux équipements sportifs et de loisirs
- NLI Zone naturelle de loisirs liée aux équipements touristiques
- Nlh Zone naturelle de loisirs liée aux secteurs nécessitant de l'hébergement touristique

Légende du Plan de zonage

- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Batiment pouvant changer de destination
- Zone tampon exploitation agricole

Secteurs protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme :

- Réservoir biodiversité milieux humides
- Réservoir biodiversité forêts
- Réservoir biodiversité bocages et rizières

Château de la Verrière BP 69 71208 Le Creusot Cedex
CREUSOT MONTCEAU
 COMMUNAUTÉ URBAINE
 Téléphone : 03 85 77 51 51 - Fax : 03 85 50 38 51

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 Habitat (PLUiH)
 Valant Schéma de COhérence Territoriale**

**3-2-a Plan de zonage
 Commune de Saint-Micaud**

Echelle 1/6500

PLU Arrêté	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté en date du : 27 juin 2019 La Vice-Présidente chargée de l'Urbanisme : Frédérique Lemoine
PLU Approuvé	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté en date du : 18 juin 2020 La Vice-Présidente chargée de l'Urbanisme : Frédérique Lemoine